

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

LE TRANSBORDEUR "WILLIAM CARSON"

Question n° 258—M. Nowlan:

1. Au cours de l'année civile 1956, combien de passagers, d'automobiles et de tonnes de marchandises le bac transbordeur *William Carson* a-t-il transporté, a) entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, b) entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse?

2. Au cours de l'année civile 1956, quelle somme globale a-t-on dépensée pour l'exploitation, l'entretien et les réparations du *William Carson*?

Réponse de M. Langlois, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:

Les chemins de fer Nationaux du Canada fournissent les renseignements suivants:

1. a) Passagers et automobiles—Néant.
Tonnes de marchandises—de la Nouvelle-Écosse à Terre-Neuve—48,671.

b) Passagers et automobiles—Néant.
Tonnes de marchandises—de Terre-Neuve à la Nouvelle-Écosse—4,558.

2. \$1,233,660.

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE DE MEADOW-LAKE À LA LOCHE, EN SASKATCHEWAN

Question n° 261—M. Nicholson:

1. Le ministère des Transports a-t-il cessé d'exploiter le service télégraphique entre Meadow-Lake et La Loche (Saskatchewan)?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date et pour quelle raison?

3. Quelles dispositions, s'il en est, a-t-on prises en vue d'assurer un service de communications à l'égard de cette région de la Saskatchewan?

4. Quel était le nombre de télégraphistes affectés à l'exploitation de ce service?

5. Combien de télégraphistes a-t-on congédiés lors de l'abolition de ce service?

6. Combien de jours de préavis ces télégraphistes ont-ils reçus au sujet de l'abolition du service et de leur congédiement?

Réponse de M. Langlois, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:

1. Oui.

2. Le 1^{er} juillet 1956. On a en effet pu conclure un accord satisfaisant avec le service téléphonique du gouvernement de la Saskatchewan en vue de l'établissement d'un système de communication dans le secteur desservi par la ligne télégraphique en question.

3. Voir réponse au n° 2.

4. Quatre, dont l'un avait bénéficié d'une prorogation de service d'un an.

5. Trois ont été libérés (un de 66 ans et un retraité).

6. Trois semaines d'avis et, en outre, verement au titre du congé de retraite.

LE QUAI DE WEYMOUTH-NORD, EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question n° 280—M. Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il pris des dispositions en vue du prolongement du quai, à Weymouth-North (Nouvelle-Écosse)?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles seront la longueur et la largeur de cette extension?

3. A quel endroit précis aménagera-t-on cette extension?

4. Demandera-t-on des soumissions?

Réponse de M. Bourget, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Travaux publics:

1. Oui.

2. La longueur sera de 100 pieds et la largeur sera de 40 pieds.

3. L'extension sera construite à partir de l'extrémité nord-ouest du quai actuel.

4. Au début de mai 1957.